

## Réunion du 05 février 2023 à 20 heures

**Convocation en date du 31 janvier 2023.**

**Sont présents** : M. BÉCARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme FORT Agnès, Mme GAYRIN Laure, Mme LABORDE Charlène, M. PAGES Lilian.

**Absent excusé** : M. ROUSSEAU Philippe

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 h 15.

Mme CAMICAS Anne-Marie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 08 janvier 2023 est lu et approuvé par le Conseil Municipal, il est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

### TARIFICATION SALLE des FÊTES

Monsieur le Maire attire l'attention sur la différence entre les loueurs de la salle des fêtes, soit de la commune, soit hors commune.

De ce fait, ne seront considérés de la commune, et en cela bénéficieront du tarif communal, uniquement les personnes inscrites sur les listes électorales de la commune.

### CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Mme LAFFITTE du CAUE a présenté le projet d'aménagement du village de Lelin-Lapujolle lors d'une réunion du 23 janvier 2023 faisant suite à notre demande et aux idées émises lors de sa venue le 25 avril 2022.

Au vu du projet, la décision de faire appel à un maître d'œuvre est prise à l'unanimité du Conseil Municipal.

Un cahier des charges est à rédiger pour l'ensemble des travaux et d'autres réunions de travail suivront afin de déterminer les priorités et les détails aussi.

### BULLETTIN MUNICIPAL

La rédaction du bulletin est terminée avec les articles des conseillers et des associations. Quelques retouches à effectuer et c'est parti pour l'impression...

## ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la déclaration de catastrophes naturelles concernant le logement de Lapujolle auprès de l'assurance MMA, les experts ont déterminé une indemnisation pour les travaux à effectuer.

A ce jour, nous avons reçu un chèque d'un montant de 39 174,57 € qui correspond à un premier versement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide d'accepter le versement de la société MMA
- demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour encaisser ce chèque

## PROJET INVESTISSEMENTS 2023

- ★ La protection des églises de Lelin et Lapujolle par rapport aux oiseaux et à la circulation de l'air dans les édifices doivent être réalisées (M.Arnaud de l'UDAP).
- ★ Le renforcement pour la sécurité du local annexe de la salle des fêtes.
- ★ Une ou deux journées de « point à temps » pour essayer de maintenir notre voirie communale.
- ★ La pose d'une borne d'incendie au quartier de « Sansous ».
- ★ La mise en place d'alarmes et de surveillance au village pour lutter contre les vols, effractions et incivilités.
- ★ Le remplacement de l'éclairage aux néons par des LED à la salle des fêtes.
- ★ Les peintures (soubassement et murs) de l'église de Lelin et réfection du soubassement de l'escalier.

## QUESTIONS DIVERSES

M. Laibach, technicien de l'Ingénierie Voirie du Conseil Départemental est venu sur site afin de déterminer les différentes solutions pour que les véhicules diminuent leur vitesse sur le CD 169 lors de la traversée de l'agglomération.

Nous recevons ses propositions ainsi que leurs coûts courant de l'été 2023.....

La réunion s'achève à 23 h 30.

M. DUCOURNAU Marc

Mme CAMICAS Anne- Marie